

Department of Foreign Affairs
and International Trade



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

The Deputy Minister for Foreign Affairs certifies that this is a true copy of the *Agreement on Environment between the Government of Canada and the Government of the Republic of Chile*, done at Ottawa on February 6, 1997, the original of which is deposited in the Treaty Archives of the Government of Canada.

Le sous-ministre des Affaires étrangères certifie que la présente est une copie conforme du *Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Chili*, fait à Ottawa, le 6 février 1997, dont l'original se trouve déposé au greffe des traités du Gouvernement du Canada.